



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединённых Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Secteur de la culture
Centre du patrimoine mondial

S. Exc. Madame Yvette SYLLA
Ambassadeur extraordinaire et
Plénipotentiaire,
Déléguée permanente de la
République de Madagascar auprès de
L'UNESCO
40, rue du Général Foy
75008 PARIS

Réf: CLT/WHC/AFR/20/45

24 février 2020

Madame l'Ambassadeur,

Je vous écris en référence aux informations d'une tierce partie reçues par le Centre du patrimoine mondial concernant des travaux de réhabilitation et de rénovation qui auraient lieu au sein du Palais de la Reine d'Antananarivo.

En effet, selon nos informations des travaux de bétonnage et de maçonneries seraient en cours au sein du palais et plusieurs composantes de ce dernier seraient actuellement rénovées. Ces travaux, incluant la construction de bibliothèques, de salles d'archives et d'un Colisée, pourraient, si réalisés, avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) et l'intégrité de La Haute Ville d'Antananarivo, bien inscrit sur votre Liste indicative depuis février 2016. Ces travaux pourraient également avoir un impact notable sur le dossier de nomination sur la Liste du patrimoine mondial qui est en cours de préparation par votre gouvernement.

Je voudrais saisir cette occasion pour vous rappeler que, conformément aux dispositions du paragraphe 172 des Orientations, le Comité du patrimoine mondial invite les États parties à l'informer, par l'intermédiaire du Centre du patrimoine mondial, de leur intention d'entreprendre des restaurations importantes ou de nouvelles constructions qui pourraient affecter la valeur universelle exceptionnelle d'un bien.

Je vous envoie ces informations conformément au paragraphe 174 des Orientations nous permettant de vérifier, auprès des autorités compétentes, leurs sources et leurs contenus. Nous espérons recevoir votre réponse dès que possible et de préférence dans les deux mois suivant la réception de cette lettre.

En vous remerciant de votre collaboration et de votre soutien dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, je vous prie d'agréer, Madame l'Ambassadeur, l'assurance de ma haute considération.

Mechthild Rössler
Directrice